AFFAIRE N° 2. - Marché de gré à gré passé avec l'Entreprise CANADAS pour la construction de deux classes économiques à l'Ecole de Champ Fleuri

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir ratifier un marché de gré à gré d'un montant de 2 600 000 Fr. CFA passé avec l'Entreprise CANADAS pour la construction de deux classes économiques à l'écôle de Champ Fleuri.

Le financement de cette opération est assuré au moyen d'une subvention (de 1 200 000 Fr CFA) de l'Education Nationale. Le Montant de la participation communale est de 1 300 000 Fr. Elle est inscrite au chapitre 903 article 230 10 du Budget primitif 1966.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. DIJOUX. - Monsieur le Maire, ces deux classes sont-elles destinées à l'école des Filles ou à l'école des Garçone?

Filles. — Ces deux classes sont destinées à l'école des

M. DIJOUX. - Au cours d'une visite que j'ai faite avec M. l'Inspecteur à l'école de ChampFleuri Garçons, nous avons pensé qu'il y aurait lieu d'y construire également deux outrois classes de plus.

nous ne pouvons rien faire. Je sais très bien, mon collègue, mais pour l'instant

M. PARIS. - Monsieur le Maire, il y a fort longtemps qu'on parle d'une école à Domenjod. Les plans ont été établis en principe, mais jusqu'à présent pien n'a été fait. Je voudrais savoir si ce projet suit son cours.

Le MAIRE. - Les plans ont été difficiles à établir et l'Urbanisme a rejeté les premiers plans. Actuellement ils sont établis et je crois que la construction de cette école est inscrite au programme de 1967.

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

•

manimité. - de le patron.

Secrétaire Général.

Denis Personne, Owil 1966 Le Prefet et.